ASFAD – Maison Relais

RAPPORT D'ACTIVITE

2020

Maison Relais « *Olympe de Gouges* »
1 quater rue du Houx
35700 RENNES
Tél. 02 99 54 57 09

Sommaire

1- Présentation de la Maison Relais Olympe de Gouges 3
a) Le contexte 3
b) Les missions de la Maison Relais 4

2- Le public accueilli 5

3- Les Commissions d'Admission 8
a) Les modalités d'attribution 9
b) L'arrivée à la Maison Relais 9

4- Les professionnelles de la Maison Relais 9
a) L'équipe professionnelle 9
b) Les missions des salariées 10
c) Le partenariat 10

5- L'entretien des logements 10

6- Les temps collectifs et individuels 11
a) Les temps individuels 11
b) Les temps collectifs 11

7- Le changement de Responsable de service 13

8- L'année 2020, une année inédite 14

9- La parole d'une Résidente 16

10- Le mot du Responsable de service 17

1- Présentation de la Maison Relais Olympe de Gouges

La Maison Relais Olympe de Gouges a ouvert ses portes le 1er décembre 2016. Elle peut accueillir des femmes avec ou sans enfants. Elle est financée par la DDCSPP à hauteur de 16 euros par jour et par place (revalorisé au 1er janvier 2021 à 18 €).

Elle est constituée de 14 logements dont 11 studios, 2 T2 et d'un logement « famille » pouvant accueillir une femme avec deux enfants.

a) Le contexte

La Maison Relais a pour vocation de loger des personnes isolées, à faibles ressources, dans un immeuble rassemblant des logements privatifs confortables et indépendants, et des parties communes. Les conditions d'habitat sont de caractère familial et le cadre de vie se veut chaleureux, sécurisant et convivial.

Il s'agit pour chacune non seulement de disposer d'un chez-soi, mais aussi de vivre ensemble dans une communauté de soutien.

Les Résidentes peuvent s'y installer de façon durable.

Un état des lieux est effectué à l'entrée et à la sortie du logement. Un dépôt de garantie équivalent à un premier mois de loyer est demandé (il varie selon la taille du logement), ainsi qu'une assurance responsabilité habitation.

Le logement ou partie privative : T1 avec salle d'eau (douche, lavabo, WC), et kitchenette équipée (frigo, ensemble meuble évier et plaques de cuisson, placards de rangement).

Le logement est meublé : un lit gigogne, une commode, une table, deux chaises, une télévision, un four micro-onde et un fauteuil.

La redevance des logements peut varier :

- 410 € pour un T1
- 430 € pour un T2
- 530 € pour le logement « famille »

Les charges ne sont pas incluses dans le loyer, elles s'élèvent à 30 € de frais supplémentaires [fourniture chauffage – électricité - eau - contrats d'entretien (VMC, chaudière…) - Taxe Ordures ménagères] et des prestations annexes (le contrat d'entretien des logements).

Les espaces collectifs :

- Une buanderie : une participation financière est demandée à la Résidente pour avoir accès à la buanderie. La somme est de 1€50 comprenant le lave-linge et le sèche-linge. La résidente doit réserver la buanderie auprès du gestionnaire ;

- Le salon d'Olympe : une salle commune avec coin salon, outil informatique et cuisine. Les Résidentes peuvent s'y rendre de façon autonome ou lors d'un atelier collectif.

b) Les missions de la Maison Relais

- ***La convivialité et l'autonomie***

  Cette structure permet aux Résidentes de prendre le temps qu'elles souhaitent pour se reconstruire, en retrouvant un cadre régulier, un environnement collectif porteur susceptible de rompre l'isolement et leur solitude.

  Un minimum d'autonomie est demandé pour assurer les actes de la vie quotidienne en étant accompagné par les travailleurs sociaux.

- ***La protection***

  Dans le but d'assurer la sécurité et de veiller aux allées et venues de personnes n'habitant pas la Maison Relais, la Résidente est informée que le site est sous surveillance vidéo. Cela permet de rassurer le public accueilli.

- ***L'accompagnement***

  Les Résidentes sont accompagnées par les professionnels de la Maison Relais et mettent en place des objectifs afin de permettre la réalisation d'un projet professionnel ou social (gestion du budget, accompagnement aux rendez-vous extérieurs/courses, conseils et orientations vers les partenaires pour l'instruction des demandes d'aides sociales, entretien du logement…). Elles disposent toutes d'un référent social extérieur.

2- <u>Le public accueilli</u>

Au 31.12.2020, la Maison Relais comptait 12 résidentes.

Les statistiques des personnes accueillies au cours de l'année 2020 :

- La moyenne d'âge des Résidentes est de 40 ans, ce qui demeure une moyenne jeune pour une Maison Relais. En effet, la plupart des Maisons Relais a une moyenne d'âge d'environ 50 ans. Depuis l'ouverture de la Maison Relais, la moyenne d'âge a augmenté.

La situation familiale :

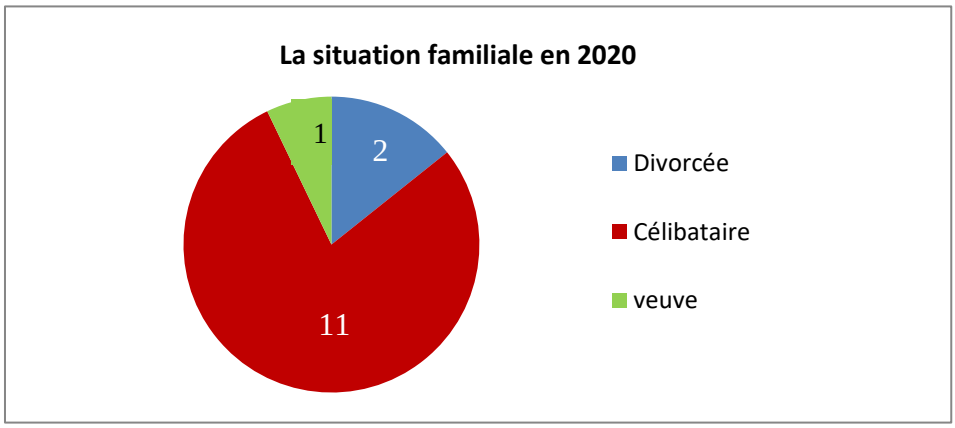

La situation antérieure :

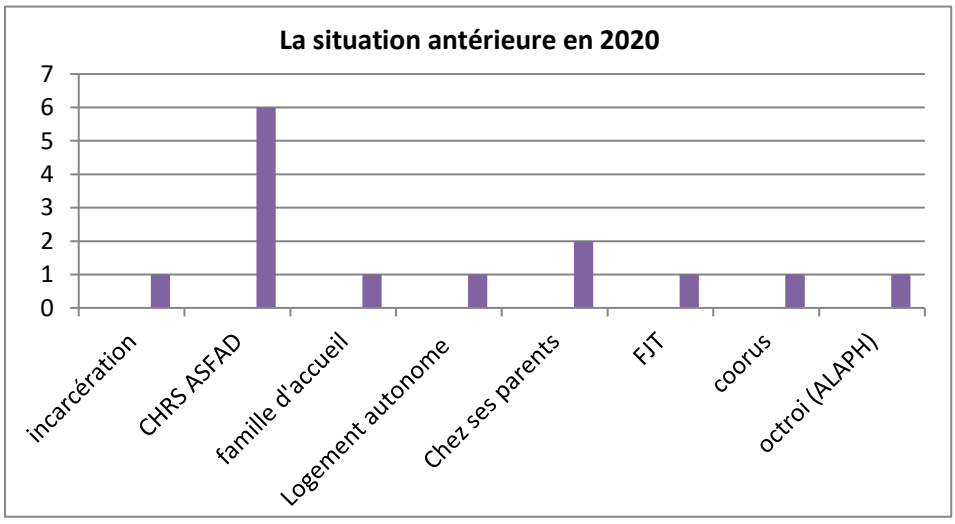

L'origine territoriale :

La plupart des Résidentes est originaire de Rennes.

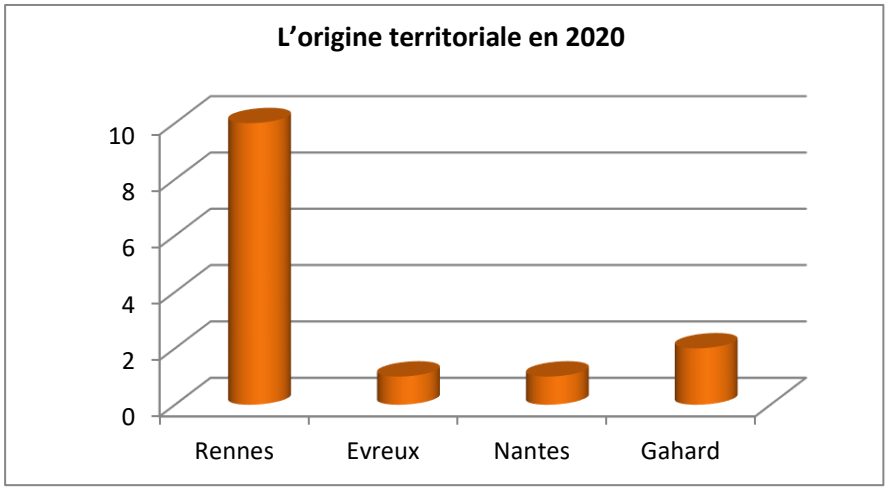

L'entourage :

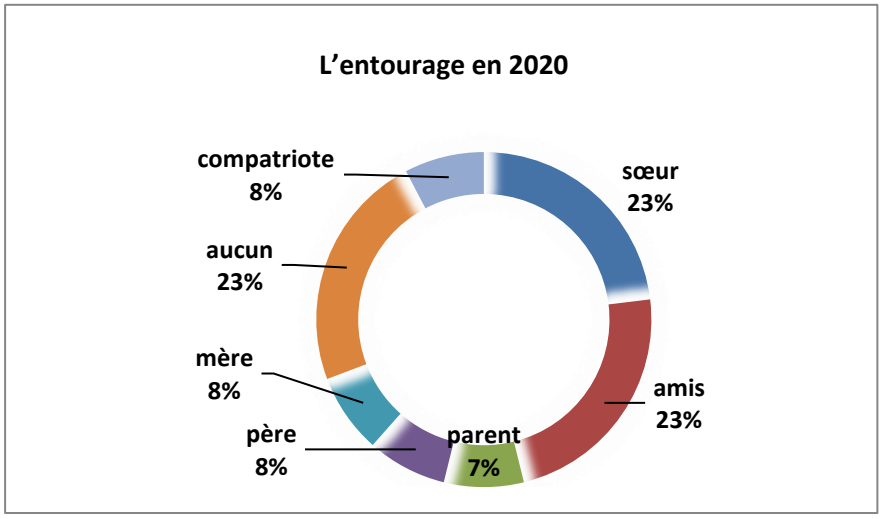

Les ressources :

86 % des Résidentes perçoivent l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

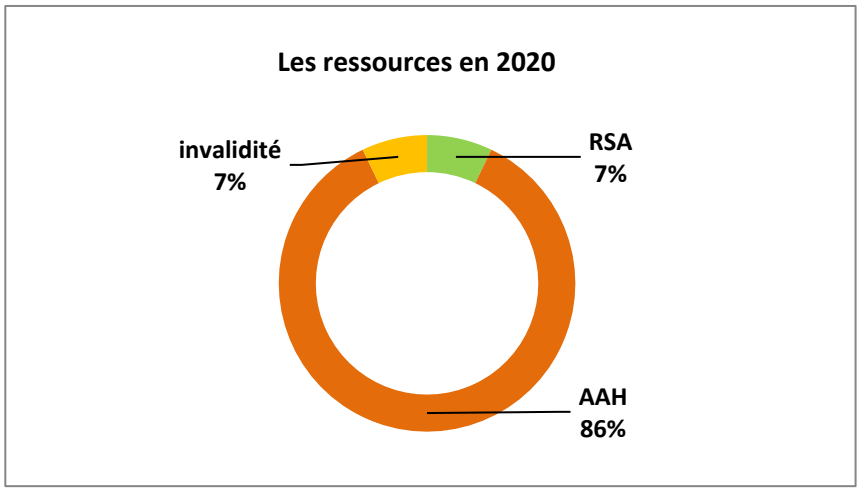

Tous les mois, chaque résidente perçoit les APL (Allocation Personnalisée au Logement).

L'(es) enfant(s) non à charge des Résidentes :

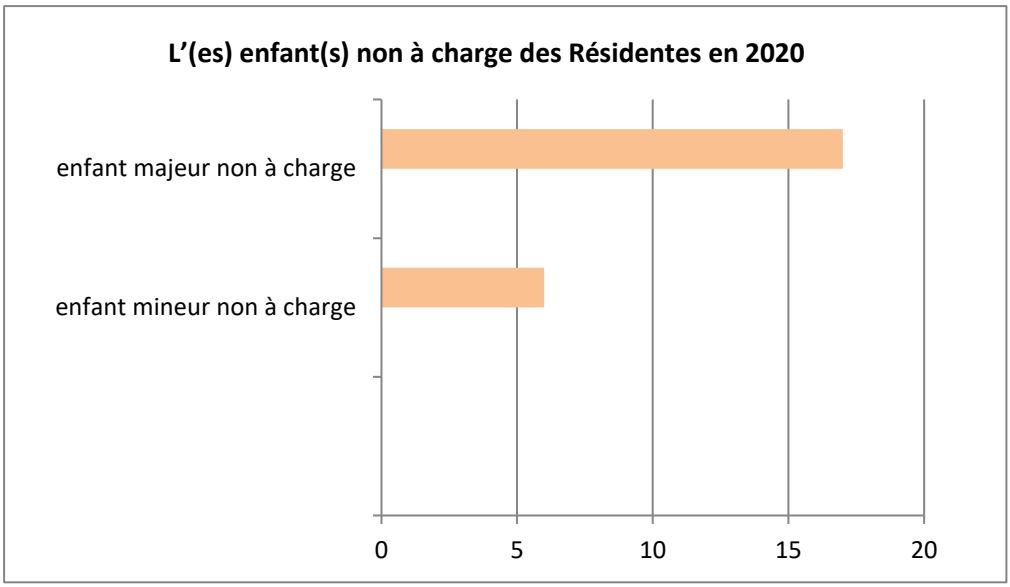

Concernant les enfants mineurs non à charge, six enfants vivent en famille d'accueil.

La relation entre l'enfant et son parent est très différente pour chaque situation :

- visites médiatisées
- visites et hébergements au domicile
- aucun contact physique.

Une des Résidentes n'a plus du tout de contact depuis plusieurs années avec ses deux enfants mineurs.

Les référents extérieurs :

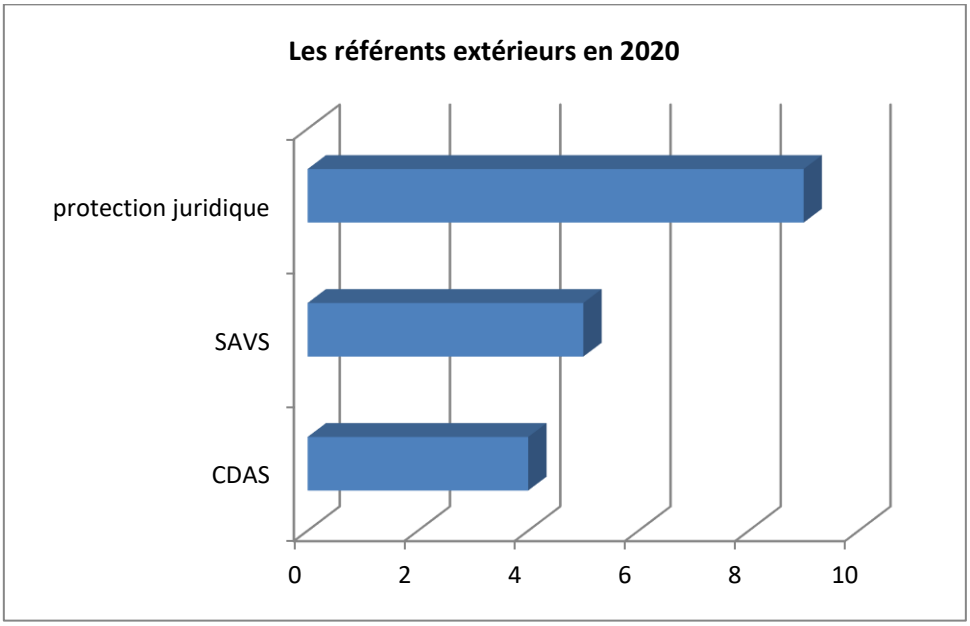

En 2020, 64 % des Résidentes étaient sous protection juridique et certaines bénéficiaient de l'accompagnement de plusieurs services.

Les séjours à l'hôpital :

Les fragilités de Résidentes de la Maison Relais en ont amenées certaines à être hospitalisées.

Les durées d'hospitalisation en 2020 sont de 276 jours, pour 5 Résidentes.

Les périodes d'hospitalisation peuvent être de courte ou de longue durée :

- la plus longue hospitalisation est de 3 mois (sans retour à la Maison Relais)
- la plus courte est de 2 jours.

Du fait du confinement, une résidente en situation de fragilité a été mise à l'abri à plusieurs reprises au cours de l'année sur un dispositif temporaire, pour une durée totale de 8 mois.

Les départs :

En 2020, 2 départs ont eu lieu de la Maison Relais (accès à un logement social, emménagement avec le conjoint).

3- Les Commissions d'Admission

En 2020, l'organisation des commissions d'admission a été modifiée. Le SIAO et Rennes Metropole ont souhaité mettre en place une commission unique des Maisons Relais. Nous avons participé à 3 Commissions d'Admission. Différents partenaires constituent les membres permanents de la Commission :

- Le CDAS
- la DDCSPP
- L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité (EMPP)
- la Commission Locale de L'habitat (CLH)
- le SIAO
- l'Escale
- Un bailleur

Au cours de cette année, 9 dossiers ont été présentés. La Commission a prononcé :

- 3 accords
- 5 refus
- 1 report.

Les refus sont notifiés pour différentes raisons :

- raison financière
- raison de santé
- manque d'autonomie
- raison de sécurité et de protection.

2 dossiers ont été présentés deux fois en Commission.

a) Les modalités d'attribution

Les professionnels rencontrent la personne souhaitant effectuer une demande pour entrer en Maison Relais, accompagnée très souvent de son référent social. Lors de ce rendez-vous les professionnels expliquent ce qu'est une Maison Relais et proposent une visite (les espaces collectifs, un logement s'il est disponible) afin d'avoir un regard général.

Si Madame souhaite que son dossier passe en Commission, elle doit instruire un dossier de Relogement Social Prioritaire (RSP) à destination de Rennes Métropole.

Lorsque la Commission Locale de l'Habitat (CLH) émet une orientation Maison Relais, un deuxième rendez vous à la Maison Relais a lieu. Lors de cette rencontre, diverses questions sont posées à la personne afin de connaitre la situation de Madame pour présenter son dossier en Commission.

Le dossier est ensuite présenté en Commission d'Admission unique des Maison Relais.

b) L'arrivée à la Maison Relais

Lorsque la Commission émet un avis favorable pour une entrée en Maison Relais, le professionnel contacte la personne pour fixer un premier rendez-vous. Lors de celui-ci, la Résidente découvre son logement et divers sujets sont abordés (assurance habitation, dépôt de garantie, premier loyer…). Un second rendez-vous est fixé pour effectuer un état des lieux d'entrée. Un entretien d'accueil est également réalisé par le Responsable de service.

4- <u>Les professionnelles de la Maison Relais</u>

a) L'équipe professionnelle

La Maison Relais se compose de 2 professionnelles : une Conseillère en Economie Sociale et Familiale (CESF) et une Technicienne de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF). Chaque professionnelle est à temps partiel (80 %) soit 1,6 ETP au total. Un Responsable de service anime et régule le service.

Cette année le Responsable de service a convoqué 7 personnes, une ou plusieurs fois, pour diverses raisons :

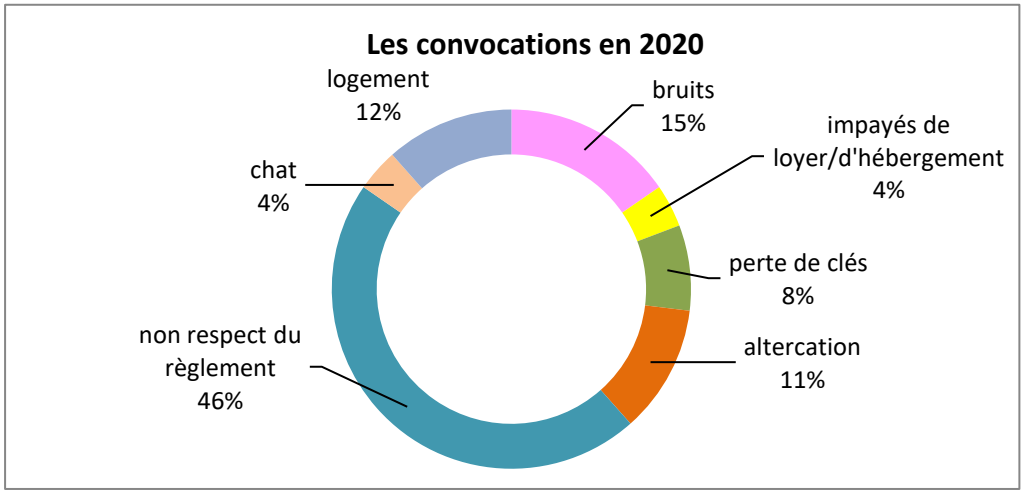

b) Les missions des salariées

Les salariées sont présentes du lundi au vendredi en journée de 9h à 18h et effectuent ensemble, une soirée par semaine, le mardi jusqu'à 21h. Chaque professionnelle est présente un samedi par mois de 10h à 15h.

Leurs missions sont propres à leur formation initiale. La CESF intervient plus particulièrement sur la gestion locative (budget, dossier CAF, redevance, commission RSP, …) et la TISF dans le domaine de l'hygiène et du logement (entretien du logement et conseils sur l'hygiène et la sécurité dans celui-ci).

c) Le partenariat

Les salariées participent tous les deux mois à des Analyses de la Pratique animées par une Psychologue avec les professionnels d'autres Maisons Relais de Rennes et du département :

- AIS 35
- Habitat et Humanisme
- ALFADI
- Saint Benoit Labre
- UDAF 35
- Asfad

L'équipe de la Maison Relais a créé un partenariat avec plusieurs acteurs locaux dont RENNES METROPOLE, le CDAS de Maurepas, l'Escale, le foyer de l'Octroi, les SAVS-SAMSAH, la CAO, les CHRS, le CHGR…

La Maison Relais Olympe de Gouges est adhérente à l'UNAFO.

Les salariées ont participé à 2 formations en 2020 :

- UNAFO : *20èmes rencontres nationales*
- Département 35 : *les violences conjugales post-séparation.*

5- L'entretien des logements

La TISF effectue des visites mensuelles dans chaque logement. Elle prend rendez-vous avec les Résidentes et selon l'autonomie des personnes, elle accompagne plus ou moins dans les gestes et l'organisation des tâches.

Lors de ces visites, la TISF s'attache à maintenir une vigilance sur la sécurité et l'hygiène (de façon générale) des logements. Mais avant tout, la TISF s'assure du bien-être des Résidentes dans leur logement en leur demandant à chaque visite mensuelle comment elles s'y sentent et en reprenant les dires des anciennes visites. Lorsqu'une Résidente exprime un mal-être, un besoin particulier (aide ponctuelle, conseils d'aménagement…), la TISF l'aide à trouver des

solutions qui lui correspondent et qui lui permettraient de se sentir mieux. Elle peut proposer d'effectuer ces visites plus régulièrement.

Au cours de cette année 2020, marquée par 2 confinements, ces visites ont dû être adaptées. Elles n'ont pas été suspendues mais elles ont parfois été plus rapides et l'objectif était plutôt axé sur un maintien du lien, un échange sur les ressentis de chacun et une parenthèse dans l'isolement.

Cependant, malgré l'adaptation des objectifs des visites, aucune résidente n'a rencontré de difficulté à maintenir son organisation. La gestion des tâches pour chacune est restée stable malgré le confinement et la sensation d'être « enfermée » chez-soi.

Les professionnelles craignaient qu'elles se sentent mal dans leur logement du fait du confinement mais ces visites et les échanges téléphoniques ont permis d'éviter ce mal-être.

6- Les temps individuels et collectifs

a) Les temps individuels

Nous avons instauré ces temps individuels pour diverses raisons. Il est parfois difficile d'intégrer un groupe lorsqu'une personne intègre un nouveau lieu. Afin de la rassurer et de créer du lien, nous prenons un temps pour effectuer ensemble certaines activités (piscine, promenade, achats divers…).

Pour les personnes présentes, certaines animations de groupe sont compliquées (ex : piscine, shopping, repas…), c'est pourquoi afin de faciliter une intégration future, nous leur proposons de commencer par un temps individuel.

b) Les temps collectifs

Chaque semaine, des temps collectifs sont mis en place. En général, les professionnelles en proposent un ou deux par semaine. Ils ont lieu entre 15h et 21h le mardi et en journée dans la semaine.
Puis, deux samedis par mois, des temps collectifs sont proposés entre 10h et 15h.

Le potager

Journée à Dinan

Soirée DVD

Atelier tricot
Animée par une résidente

Le planning d'animation est distribué tous les mois aux Résidentes. En fonction des événements, des ateliers sont proposés : galette des rois, ateliers de chocolats à Pâques, expositions, quartiers d'été, Écomusée, balades/pique nique, repas de fin d'année. Mais aussi création de produits cosmétiques, jeux de société, karaoké, bowling, piscine, les marchés, visite du FRAC,…

Suite à la crise sanitaire, les professionnelles ont du suspendre les animations de mi mars à mi juin puis de nouveau de fin octobre à fin décembre. Elles ont changé leurs horaires afin d'être présentes en journée.

Le Comité des Résidentes :

Afin que les Résidentes puissent avoir un lieu de parole concernant la vie dans la Maison Relais, un Comité de Résidents se réunit une fois par trimestre. En 2020, il y a eu 3 Comités des Résidentes.

Ce lieu d'échange permet à chacune de s'exprimer avec les professionnelles et le Responsable de service sur tout ce qui concerne la Maison Relais :

- animations, programmations …
- recherche de solutions communes en cas de problèmes (bruits, vie collective…)
- organisation collective et concertée de l'entretien des parties communes
- tout autre sujet relatif à la communauté.

Un compte-rendu du Comité est adressé à toutes les Résidentes.

En raison de la crise sanitaire, le Comité des résidentes a été organisé différemment :
- en janvier : le groupe a pu se réunir
- en juillet et en octobre : le groupe était restreint (les deux représentantes des résidentes, le Responsable de service et une professionnelle).

Le Conseil de concertation :

Le Conseil de concertation a lieu une fois par an. Lors de ce Conseil, sont présents les représentantes des Résidentes, les professionnelles et des représentants du Conseil d'Administration. A ce Conseil de concertation, doivent obligatoirement être abordés :

- le Règlement de Fonctionnement,
- la vie quotidienne de la Maison et son entretien
- la nature et le prix des services rendus
- les projets de travaux.

En 2020, le conseil de concertation n'a pas eu lieu.

7- <u>Le changement de Responsable de service</u>

Nelly BOUIN a quitté ses fonctions de Responsable de service le 31/12/2019. Elle aura occupé ce poste pendant 3 ans. Les résidentes et les professionnelles de la Maison Relais lui ont préparé un pot de départ en janvier 2020. Nous lui souhaitons le meilleur pour l'avenir !

Alexis GAUTIER a pris ses fonctions de Responsable de service à la Maison Relais le 02/03/2020. L'équipe de la Maison Relais lui souhaite une belle prise de poste !

8- L'année 2020, une année… inédite

Début 2020, le coronavirus débarque en France et les contaminations prolifèrent à vitesse grand V. En mars, le gouvernement déclare, de façon **inédite**, que le pays entier doit s'adapter et réagir pour stopper l'épidémie et permettre aux hôpitaux de continuer à soigner les malades dans de bonnes conditions.

> *A la Maison Relais, certaines résidentes suivent les informations, le virus est évoqué à la télé et la radio, il est d'abord qualifié de « grosse grippe », ce qui les rassure. Rapidement, les professionnelles sont amenées à présenter les mesures de protection face à ce genre de maladie : lavages des mains, tousser dans son coude … l'objectif étant de rassurer, de prévenir et de sécuriser certaines résidentes qui s'inquiètent de l'ampleur de la maladie, de sa gravité (vitesse de propagation et nombre de morts) et des mesures prises dans d'autres pays. Face à cela, d'autres résidentes ne s'en soucient pas et pensent ce virus très loin d'elles.*

Inédit ! Le confinement est annoncé, écoles, crèches, restaurants, services publics, lieux de culte, salles de sports, salles de spectacles …. Tout est fermé ! Le télétravail est mis en place dans de nombreux corps de métier, certains services sont au ralenti.

Les sorties sont réglementées et soumises à la présentation d'une attestation dérogatoire de circulation, c'est **inédit**. Les autorisations concernent les achats de première nécessité, les rdv médicaux, sortir 1h à moins d'un km de son domicile.

> *Le quotidien de chacune est déséquilibré pour diverses raisons, la prise de conscience est plus importante et certaines se questionnent sur leur état de santé : sont-elles à risques ? Sur les 13 résidentes que compte la Maison Relais, 5 personnes sont effectivement dites « à risque » : 2 ont des bronchites chroniques, 1 est diabétique, 1 est en obésité morbide avec troubles respiratoires et 1 est anorexique.*
>
> *Dans cette situation **inédite**, l'Asfad a également pris des dispositions particulières pour protéger les salariés et les résidents de tous les services. A la Maison Relais, les animations, les rendez-vous individuels, les accompagnements, les visites extérieures … tout est suspendu. Inédit ! Les professionnelles de la Maison Relais télétravaillent ! Elles sont également présentes à tour de rôle au bureau pour des permanences téléphoniques et la gestion des urgences. Toutefois, il est difficile pour les résidentes de rester confinées, elles vont régulièrement les unes chez les autres, viennent au bureau et utilisent les lieux communs malgré les nombreuses recommandations des professionnelles. Le fait que les travailleuses sociales ne puissent plus avoir de contact physique avec elles provoquent chez certaines des angoisses et de l'incompréhension. Quelques-unes ont saisi la gravité de la situation et se protègent du mieux qu'elles peuvent mais d'autres ont des difficultés qui rendent la prise de conscience plus compliquée.*
>
> *Pour rompre la monotonie et l'isolement des résidentes, les Travailleuses Sociales ont proposé par SMS, des devinettes quotidiennes, des défis hebdomadaires dessin/photo. Cela a permis également d'avoir des échanges plus légers par sms avec la plupart des résidentes, sans forcément évoquer le mal-être et la solitude.*

Mi-avril, le gouvernement annonce que le confinement est prolongé. Les attestations de sortie, le télétravail et les règlementations **inédites** sont maintenues.

Les contaminations commencent à ralentir et les hôpitaux maitrisent un peu mieux la prise en charge des malades. Toutefois, la situation **inédite** ne permet pas un retour « à la normale ».

> *La prolongation du confinement annoncée jusqu'au 11 mai a clairement provoqué une aggravation du mal être de certaines, une amplification des angoisses et une majoration **inédite** des sollicitations téléphoniques (vers les professionnelles de la Maison Relais, du personnel médical, des relations familiales …).*
>
> *De ce fait, une résidente a été hospitalisée au CHGR (service addiction), une autre prise en charge en hébergement temporaire, une autre hospitalisée en détresse vitale et une autre bénéficie de passages d'infirmiers en plus de sa prise en charge habituelle du CMP. Plusieurs résidentes se décrivant « en dépression » ont demandé des hospitalisations mais elles ont été refusées en raison du confinement et des risques de contamination plus importants à l'hôpital.*
>
> *De leur côté, les professionnelles ont remarqué que leur travail d'écoute et d'accompagnement était de fait, modifié. Elles ont dû s'adapter aux circonstances et répondre aux questionnements, angoisses et sollicitations …**inédit** : uniquement par téléphone.*
>
> *Cette démarche **inédite** a eu des effets inattendus et bénéfiques : la gestion des angoisses a parfois été plus aisée et moins intrusive pour elles. En effet, la prise de distance évidente a contraint les professionnelles à davantage chercher des moyens d'apaisement avec les résidentes que d'agir en présence à leurs côtés. Aussi, l'éloignement permet d'être beaucoup moins dans l'émotion et moins en prise dans le tourbillon de l'angoisse de l'Autre. Là où elles pouvaient rapidement être aux contacts de gestes violents, à la vision de scènes choquantes du quotidien, elles ont pu être protégées par l'interdiction d'être en contact direct.*
>
> *Même si les relations de proximité des travailleuses sociales en Maison Relais manquent à toutes, certaines conséquences **inédites** du confinement vont rester en mémoire pour continuer d'améliorer et de renforcer les accompagnements quotidiens réalisés par les professionnelles.*

Le déconfinement a lieu le 11 mai, certaines mesures restent en vigueur et les reprises des activités se font par étapes. Le télétravail peut être maintenu, allégé et adapté. La situation d'urgence sanitaire perdure.

> *Quand elles en ont eu l'occasion, les résidentes ont pu nommer aux professionnelles leurs remerciements, leur gratitude pour leur présence, leur écoute et soutien tout au long de cette période. Elles ont été reconnaissantes pour tout ce qui a été mis en place afin d'alléger les difficultés rencontrées : jeux, concours, sms, appels …. Elles ont également signifié qu'elles se rendaient compte que le télétravail n'était pas simple et même frustrant pour les encadrantes.*
>
> *Toutes étaient d'accord pour dire que cette situation **inédite** avait été difficile et souhaitaient que cela ne se reproduise pas… Tout l'été, les mesures barrières ont été maintenues, les animations favorisées en extérieur et en petit groupe.*

En France, bien que les recommandations sanitaires perdurent, le retour des vacances, la réouverture des écoles, le retour au travail… la propagation du virus s'est relancée en septembre et cela n'a pas suffi à éviter une deuxième vague et un 2ème confinement ***inédit***.

Du 30 octobre au 15 décembre, de nouvelles règles de confinement allégées sont déclarées avec un allègement progressif et l'anticipation d'un couvre-feu pendant les vacances de Noël.

A la Maison Relais, ce confinement a été plus difficile à vivre car les règles s'étant assouplies, les résidentes ont mis moins de sens à ces nouvelles restrictions. A plusieurs reprises, les professionnelles ont dû intervenir pour demander à des visiteurs de quitter les lieux et aux résidentes de respecter le règlement. La plupart d'entre elles sortait tous les jours et voyait des proches sur l'extérieur. La prise de conscience de la gravité de la situation n'était pas présente.

Lorsqu'une résidente a été cas contact, puis détectée positive, la crainte s'est installée auprès des résidentes déclarées « cas contact » et des professionnelles, qui craignaient une contamination pour plusieurs résidentes, notamment celles qui étaient « à risques ».

Fort heureusement, seule une résidente a été contaminée au sein de la Maison Relais. Pour les 3 personnes qui ont dû être isolées en attendant les tests, leur résultat et la fin de l'isolement réglementaire, la difficulté a été majorée. Le fait d'être contraint de ne plus sortir du tout a été très difficile, source d'angoisses et d'ennui.

Le 15 décembre, seul un couvre-feu de 20h à 6h est établi, excepté le soir de Noël. Ces vacances de fin d'année sont **inédites** pour tous, en espérant que 2021 sera une année moins difficile et moins … **inédite** !

9- La parole d'une Résidente

« A la Maison Relais je me sens bien. Je suis en sécurité et rassurée avec la présence des professionnelles au quotidien. Je peux me confier et être aidée quand j'en ai besoin (administratif, écoute…). Ce que j'apprécie, c'est qu'on nous laisse libres de nos choix tout en nous protégeant.
A cause du COVID les animations collectives ont été restreintes mais on a toujours de l'aide s'il y a quelque chose qu'on aimerait faire et qu'on ne sait pas (ex : couture).
La vie semi-collective me rassure. Entre nous avec les résidentes il y a de l'entraide, du partage, de la solidarité et du soutien. »

Isabella

La Maison Relais, c'est aussi :

le partage, la convivialité, la bienveillance, l'écoute, les rencontres…

10 – Le mot du Responsable de service

Lors de mon arrivée début Mars à Olympe de Gouges, j'ai découvert une équipe, des résidentes, un réseau, et comme chacun.e, un confinement.

J'ai rencontré des professionnelles très accueillantes, dans l'échange. A cette période inédite, elles se sont adaptées avec entrain, sérieux, tout en maintenant une bonne humeur devenue d'autant plus importante dans un tel contexte. Si le télétravail et les diverses mesures ont pesé, la cohésion d'équipe a permis aux professionnelles de maintenir un dynamisme, de chercher des adaptations dans leurs pratiques professionnelles et de faire émerger, malgré tout, quelques aspects positifs de cette situation inédite.

Ce contexte a par exemple majoré les troubles de certaines résidentes. Essentiellement à distance, les professionnelles ont effectué un gros travail d'apaisement en les aidant à trouver leurs propres solutions.

Cependant, au-delà même de la période difficile traversée par chacun d'entre nous, les troubles psychiques de bon nombre de résidentes génèrent des situations difficiles, des situations d'impasse dans l'accompagnement qui leur est proposé, voire des situations d'inquiétude légitime chez les professionnelles. Ce constat a été entendu par la Direction qui a donné son accord pour une expérimentation d'un an de réunions d'analyse clinique mensuelles en commun avec la Maison Relais Anne de Bretagne, en 2021.

Après une petite année au sein de l'équipe de la Maison Relais Olympe de Gouges, le professionnalisme et la confiance, s'ils ne sont jamais acquis, m'aparaissent comme les maitres-mots du travail réalisé en son sein.

Alexis GAUTIER